

CONCOURS DE PHOTOGRAPHIE DE CHAMPIGNONS - 2008

Pour souligner le trentième anniversaire, les MAO innovent en lançant leur premier concours de photographie de champignons. Cette activité certainement populaire pourra se renouveler annuellement et ainsi permettre aux adeptes de mycologie et de photographie de faire connaître leurs œuvres et leur passe-temps à tous les membres. Les photographies soumises seront évaluées par un comité de sélection et les 1^{er}, 2^{ième} et 3^{ième} choix seront récompensés d'un prix. Ci-dessous les renseignements et règlements du concours.

Admissibilité

Le concours s'adresse uniquement aux membres en règle des MAO excluant les membres du CA.

Comment participer

- Un membre pourra soumettre un maximum de 4 photographies dont il est l'auteur
- Il n'est pas nécessaire pour le participant d'identifier le champignon photographié
- Soumettre les photographies en format JPG, minimum de 800X600 pixels
- Inclure les coordonnées complètes de l'auteur (adresse, téléphone, courriel)
- Les photographies devront être soumises au plus tard le 20 octobre 2008 à 23h59
- Faire parvenir vos photographies par courriel à l'adresse suivante : concours@mao-qc.ca

Conditions

- En soumettant la photographie, le participant déclare être l'auteur de la photo. À ce titre, il accepte de céder son droit d'auteur et renonce à tous ses droits, y compris ses droits moraux
- Le participant reconnaît et consent que les photos soumises soient affichées au site internet www.mao-qc.ca et à cet effet accessible à l'ensemble des visiteurs du site
- Le membre gagnant devra accepter le prix alloué tel quel, aucun échange monétaire ne sera effectué
- La personne gagnante et les finalistes autorisent les MAO à utiliser, si requis, son nom ainsi que la photo primée à des fins publicitaires, sans aucune forme de rémunération.
- L'organisme «Les mycologues amateurs de l'Outaouais» ne pourra être tenu responsable de tout problème relatif au déroulement du concours, qu'il s'agisse d'une erreur humaine, de problème informatique, technique ou de quelque autre nature que ce soit.
- Advenant un problème majeur d'opération, les MAO pourront annuler le concours.

Choix du gagnant

Le choix des trois meilleures photographies sera déterminé par un jury composé de trois membres du CA. Le nom des gagnants sera dévoilé dans le bulletin de novembre 2008 et les prix remis lors de l'assemblée annuelle des MAO en avril 2009. Les photographies pourront aussi être affichées lors de tout événement tenu par les MAO.

À vos appareils pour capter les plus belles images !